



**Communiqué de Presse  
de Madame Josette Durrieu, Sénatrice et Présidente du Conseil Général des  
Hautes-Pyrénées**

**Réforme des institutions : une réforme improvisée.**

La réforme territoriale dont le débat, s'engage de nouveau aujourd'hui, 19 janvier 2010 au Sénat est toujours aussi néfaste pour notre pays.

L'objectif immédiat de cette loi en termes simples c'est :

- la fin de la décentralisation, et la recentralisation des pouvoirs au niveau des Préfets et de l'Etat
- le cumul des mandats puisque le conseiller Territorial est à la fois Conseiller Général et Conseiller Régional
- le recul de la parité
- la suppression rapide de la commune qui « s'évaporera » dans l'intercommunalité et du Département dans la Région
- la fin de la politique de proximité essentielle pour l'aménagement et le développement de l'espace rural

Le montage à l'envers de cette loi et de ce débat est invraisemblable.

- on supprime d'abord la TP, c'est fait, et on parlera des moyens globaux des collectivités, après....
- Aujourd'hui, on aborde le sujet du Conseiller Territorial mais on ne parle pas maintenant du mode de scrutin....
- Le mode d'élection du Conseiller Territorial sera abordé après ...Mais les modalités déjà proposées sont surréalistes. Ce serait un scrutin uninominal à 1 tour pour 80% des candidats et 20% à la proportionnelle. C'est à partir des voix cumulées et recyclées des candidats battus que les candidats à la proportionnelle seraient désignés...
- Enfin, l'Assemblée se prononcerait plus tard sur les compétences qui sont pourtant essentielles, mais pas avant la mi 2011. Peut être sera t'il trop tard par rapport aux présidentielles pour y procéder. Et alors ?
- Alors ? Cette loi est un « enfumage » politique. Une loi faite d'improvisation, d'approximation et de clauses dites de « revoyure » pour adapter les choses en cours de route. Rien n'est stabilisé, ni clarifié.

**Il faut arrêter cela.**

**Il faut un référendum pour prendre les « Français à témoin sur cette réforme »**

**Il faut définir rapidement et fermement l'acte 3 de la décentralisation si l'on ne veut pas revenir plus vite que l'on ne le croit au « vieux modèle napoléonien ».**